

CENTRE DE FORMATION PRIVE PRIVE

Raison ou dénomination sociale : **Atelier des Ogres, ECOLE DE PEINTURE DECORATIVE DE GANAGOBIE**
Adresse : **4 quartier le belvédère 04310 GANAGOBIE**

N° de déclaration d'activité : **40283082200019** N° NDA : **93040058304** APE : **8552 Z**
Code Formation Eligible CPF - Référencement CARIF OREF - QUALIOPI

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 et L. 6353-4 du Code du travail) 7 mois

Entre les soussignés :

1. Organisme de formation : **ATELIER DES OGRES**, représenté par Christine BOGONSKI
2. Nom, Prénom et adresse du stagiaire :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L. 6353-4 du Code du travail.

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Peintre Décorateur**

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de : **formation Qualifiante** prévue par l'article L.6314-1 du Code de travail.
- Elle a pour objectif de former et de préparer le stagiaire à une qualification professionnelle aboutissant à un Titre professionnel de niveau IV reconnu par l'état de Peintre décorateur.
- A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage et un diplôme de l'établissement seront délivrés au stagiaire.
- Sa durée est fixée à : **7 mois** Nombre d'heure : (suivant calendrier)
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **fin de niveau de 3^{ème}**.
Aucune inscription ne peut s'effectuer sans entretien et montage de dossier.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu du..... au..... à **GANAGOBIE**
- Elle est organisée pour un effectif de 7 stagiaires au maximum.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : **le stage dispense de cours pratiques et techniques et théorique avec démonstrations de différentes matières, une exécution du stagiaire et une correction approfondie. Chaque semaine, un travail fini regroupant les matières demandées sert d'évaluation. Les travaux restent néanmoins à la charge du stagiaire. Modalités de contrôle : Un examen de fin de d'année d'une durée de 3 jours est obligatoire pour obtention du Titre professionnel et le diplôme de l'établissement. Il est possible de passer un CAP reconnu par l' Etat intitulé « agent d'exécution graphiste décorateur en candidat libre. Une attestation de stage sera délivrée à chaque stagiaire en fin de stage. Un bilan de fin de stage sera organisé par le formateur. 3 mois suivant la sortie du stage, le contact est repris pour une seconde évaluation.**
- Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous :
Christine BOGONSKI
Fondatrice de l'Atelier des Ogres. Formatrice et Directrice pédagogique.
Plus de trente ans d'expérience professionnelle. Ex-Directrice, Professeur de l'école Blot à Reims.
Medaille d'or, Ecole Van Der Kelen à Bruxelles.
Médaille d'Argent des ARTS – SCIENCES – LETTRES à Paris
Finaliste au concours du meilleur ouvrier de France

ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter (article L.6353-5 du code de travail). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation , de l'outillage et des frais d'inscription s'élèvent à **9900 Euros** à régler à la fin du délai de rétractation, suivant le plan de financement :

- Le stagiaire verse la somme de **600 euros HT. (correspondant aux frais d'inscription et d'outillage)**
- Le solde d'un montant de **9300 Euros** est acquitté soit : mensuellement, trimestriellement ou totalité par
- Les modalités de paiement de la somme de **euros HT** incombant au stagiaire sont les suivantes : après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaires effectue un premier versement d'un montant de **euros**. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. (article L.6353-6)
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, peut être échelonné au fur et à mesure de déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :
- **Euros** avant le 1^{er} mois d'entrée en stage et le solde suivant échelonnement du plan de financement.

ARTICLE 7 : INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation (cas n°1) ou l'abandon du stage par le stagiaire(cas n° 2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : **Dans le premier cas, l'organisme de formation s'engagera à trouver un remplaçant qualifié pour qu'il n'y ait aucune interruption.**

Dans le second cas, le stagiaire doit respecter l'engagement du contrat entre l'organisme de formation et lui-même. Il sera donc tenu d'honorer le montant restant dû en cas de non paiement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnel est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 8 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Digne les bains sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,
À GANAGOBIE

Le20.....

Pour le stagiaire
(Nom et prénom du signataire)

pour l'organisme de formation
(Nom et qualité de l'organisme
Mme BOGONSKI. Christine
DIRECTRICE.

Signature suivit de la mention :
« Lu et approuvé »

signature et cachet de l'organisme

ANNEXE 1 7 MOIS - STAGE LONG -

PROGRAMME : PEINTRE DECORATEUR

RNCP 40696 Programmes existants dans le référentiel du Titre de Peintre décorateur de niveau IV

BOIS :

- entraînement sur toile cirée
- approfondissement dessin de la ronce au crayon et pinceau
- concrétisation sur support apprêté
- exécution avec pigments, tubes à huile et acrylique
- étude et imitation de différents bois : frilage, essences communes, chêne, noyer, acajou

MARBRE:

- entraînement sur toile cirée
- approfondissement dessin du caillou, de la masse, veines....
- concrétisation sur support apprêté
- exécution avec pigments, tubes à huile et acrylique
- étude et imitation de différents marbres : nuagés, veinés, bréchés...

PATINE :

- exécution à l'huile, à l'eau, acrylique de plusieurs effets avec différents outils : (éponge, spalter, journal, brosse à pocher, autres...)
- exécution sur support apprêté, de différentes matières, lisses ou en épaisseurs
- filage, pochoir, poncif

TROMPE L'ŒIL :

- traçage, mise en place
- perspective : colonne, balustre, pilastre, buste....
- ornementation et imitation faux or, argent
- exécution sur panneaux apprêtés
- mise à l'épreuve sur support réel : exemple, faux ciel, moulures, drapé....
- ombres et lumières

BÂTIMENT :

- préparation des fonds, glacis, enduits...
- préparation et nettoyage des supports

HISTOIRE DE L'ART :

- support pédagogique

Programmes HORS référentiel, inclus suivant avancement des travaux et rapidité des stagiaires

ŒUVRE PERSONNELLE :

- réalisation d'un meuble ou objet (libre choix), sous contrôle du formateur
- à apporter début novembre, **prêt à peindre**
- à présenter à l'examen du Titre Professionnel devant jurys en vue de l'obtention du Diplôme de l'établissement

RNCP 36683 DORURE et RESTAURATION :

Programme existant dans le référentiel du CAP du Doreur à la feuille ornemaniste.

- nettoyage, gesso, sculpture, moulage.....
- pose de la feuille d'or et argent sur différents supports
- ramandage, brunissage, vieillissement.....

RNCP 37305 LETTRES PEINTES – PUBLICITE :

Programme existant dans le référentiel du CAP de Signalétique, Enseigne, Décors.

- études des 3 bases de la lettre : BÂTON CARRÉE, BÂTON RONDE, ELZÉVIR en vue de la restauration, églises, musées.....
- études des 3 bases de la lettre : Bâton carrée, Bâton ronde, Elzévir
- calcul et traçage de lettres, mots et phrases en vue d'une affiche publicitaire
- mise en place d'une affiche publicitaire (textes et attributs)
- création de panneaux publicitaires (textes et attributs) en vue du CAP
- création d'enseignes de magasins avec décors (bois, marbres, patines...)
- travail sur matériel informatique, découpe, impression (en entreprise)
- stage de perfectionnement en entreprise de 1 mois en vue du CAP

Cours PRATIQUE, TECHNIQUE et THÉORIQUE :

- notes de base photocopiées servant de mémoire, notes personnelles à compléter par le stagiaire : **obligatoire.**
- **Photos, vidéos et enregistrement des cours sont autorisés.**